



Assurez vous de respecter les points suivants :

A - Accès facile des différents points de contrôle

Ces accès permettent de vérifier au moins deux fois par an l'état de fonctionnement et de repérer les ouvrages existants.

B - Eaux pluviales

Le circuit d'infiltration des eaux pluviales doit être différent du circuit des eaux usées domestiques. Dans le cas contraire, les eaux pluviales qui arrivent en grande quantité, lessivent les ouvrages de prétraitement **2** entraînant des départs de boues et de graisses qui colmatent le traitement **3**. De même, un rejet d'eaux pluviales entre le prétraitement et le traitement nuit à l'épuration par filtration lente dans le sol.

C - Ventilation efficace

Cette circulation d'air permet d'évacuer les gaz de fermentation générés dans la fosse. Ces gaz sont très corrosifs pour le béton et odorants. La ventilation doit être assurée par une prise d'air à l'amont des ouvrages (colonne de chute du wc) appelée « ventilation primaire » et une sortie d'air prise en sortie de fosse appelée « secondaire ».

2 conduites de diamètres 100mm avec des terminaisons adaptées sont nécessaires.

Qu'est-ce qu'une installation réglementaire ?

1 Collecte

Eaux vannes : WC

Eaux ménagères

~~Eaux pluviales~~

2 Prétraitement

Fosse septique (1500 l min*)

Bac dégraisseur

(200 l eaux de cuisine uniquement /
500 l eaux de cuisine et salle de bain)

OU

Fosse septique toutes eaux
(3000 l minimum*)

3 Traitement

Filière adaptée au sol

Epandage, Filtre à sable, terre...

(*) Le dimensionnement des ouvrages dépend de la capacité d'accueil de l'habitation

Entretien et maintenance



Ouvrages	Objectifs de l'entretien	Action	Périodicité
Fosse	Éviter le départ des boues qui colmatent le traitement	Vidange des boues, des flottants, laisser un volume de boue d'environ 5%	En fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile de la fosse (environ tous les 4 ans)
Préfiltre intégré à la fosse	Éviter son colmatage	Nettoyage à l'eau	Tous les six mois
Bac dégraisseur	Éviter le relargage des graisses	Inspection et si nécessaire écrémage ou vidange (dépôt en déchetterie)	Tous les mois
Regards d'épandage	Éviter toute obstruction ou dépôt	Inspection et nettoyage si nécessaire	Tous les six mois

Toute opération de vidange doit être exécutée par une entreprise spécialisée qui fournira un bordereau de suivi des sous-produits de l'assainissement précisant le volume collecté ainsi que le lieu de dépôtage (station de traitement de ..., épandage soumis à la réglementation).

Ce document attestant de l'entretien régulier de votre installation doit être adressé au SPANC.